

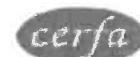
**ATTENTION !** Si votre enfant bénéficie d'une bourse de lycée, vous n'êtes pas concernés et vous ne devez pas constituer de dossier et vous ne devez pas saisir une demande en ligne.

Par contre, si votre enfant **n'est pas boursier de lycée** et après avoir estimé votre situation à l'aide de la notice d'information ci-dessous, vous saisissez votre dossier en ligne sur le portail Scolarité services. Si vous ne disposez pas d'accès internet, veuillez contacter le service intendance de l'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant.



Date limite nationale : 04 juillet 2019.

**Nous sommes là pour vous aider**



N°51593#07

## **Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2019-2020**

**Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation**

### **Notice d'information**

#### **►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?**

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

#### **►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?**

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2018 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2017 à ne pas dépasser	18 105€	19 497€	22 281€	25 763€	29 245€	33 424€	37 601€	41 780€

Un simulateur accessible depuis [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

#### **►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?**

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire public, la demande de bourse de lycée s'effectue en ligne sur votre compte Education nationale jusqu'au 4 juillet 2019. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire fréquenté.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire privé, vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

**Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.**

**Date limite nationale : 4 juillet 2019**

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

► Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) et utiliser le simulateur de bourse en ligne

# Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Vous êtes  
+ de **180 000**  
à avoir fait  
une demande  
en ligne  
en 2018

## Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'imposition 2018




L'identifiant  
et le mot de passe  
→ de mon compte  
Éducation nationale  
(ATEN) fournis  
par l'établissement.  
**ou**  
→ de mon compte  
FranceConnect.



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

## Le déroulement de ma demande

- 1** Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte **ATEN** ou  **France Connect**  
[www.ac-bordeaux.fr/teleservices](http://www.ac-bordeaux.fr/teleservices)  
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2** Je fais une demande pour :
  - mon enfant scolarisé en 3<sup>e</sup> en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
  - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE